



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 10 janvier 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence du maire suppléant DENIS HÉBERT.

**RÉSOLUTION 2011-01-001  
FONDS DE STIMULATION DE L'INFRASTRUCTURE (FSI) –  
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DE LOISIRS (PIL) – PROGRAMME  
DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) - FONDS  
CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) (VOLET 1.3) –  
PROLONGATION DES PROGRAMMES AU 31 OCTOBRE 2011  
(Dossier 03.341)**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

ATTENDU QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, avant le 12 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE s'engager à terminer le ou les projets suivants et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011, à savoir :

### PROJET(S) À PROLONGER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011

Programme visé (FSI, PIL, PRECO ou FCCQ 1.3)	Un numéro de dossier du MAMROT par ligne	Prévision des dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)	Prévision des dépenses admissibles faites entre le 1 <sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)
FCCQ 1.3 (aqueduc Côte-Sud)	800144	3 257 702	1 638 497
PIL (terrain Jean-Jacques- Rousseau)	809129	1 734 479	1 150 416
FCCQ 1.3 (terrain parc Régional)	810407	1 286 341	1 038 087

DE fournir un calendrier détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur ou un architecte, pour chacun des projets;

DE fournir avec la présente résolution une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés avant le 31 mars 2011 et une prévision du montant total des coûts admissibles qui seront engagés entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 octobre 2011 pour chacun des projets;

D'accepter que les projets n'étant pas inscrits aux présentes seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil municipal.

### **RÉSOLUTION 2011-01-002 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 19 h 35.

Adoptée

DENIS HÉBERT  
Maire suppléant

ME JOHANE DUCHARME, oma  
Greffière adjointe